

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3648-2007

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2008-2017
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOIN EXPERT
DE MONSIEUR JACQUES FONTAINE**

Déposée par
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 31 mars 2008

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOIN EXPERT
DE MONSIEUR JACQUES FONTAINE**

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) demandent respectueusement à la Régie de l'énergie de reconnaître au présent dossier Monsieur Jacques Fontaine, comme *témoin-expert en en prévision de la demande sur le réseau électrique*.

Les renseignements requis par l'article 29 du *Règlement* sont les suivants :

Nom et coordonnées du témoin-expert

Monsieur Jacques Fontaine
10 946, Avenue de Rome
Montréal-Nord (Québec)
H1H 4P4
Téléphone: 514 323-5152
Télécopie: 514 323-4614
Courriel: ja.fontaine@videotron.ca

Description du besoin de l'expertise en relation avec l'intérêt des intervenants

Le rapport d'expertise de Monsieur Fontaine fait partie de la preuve de SÉ-AQLPA au dossier R-3648-2007, qui s'inscrit au soutien d'une série de recommandations qui seront plaidées par les intervenantes en vue de développer davantage les outils de planification à long terme des approvisionnements d'Hydro-Québec Distribution. Tel qu'il sera plaidé et mis en preuve par les intervenantes, les outils de planification à long terme des approvisionnements permettent de prendre en compte des considérations environnementales davantage que les outils d'approvisionnement à court terme.

Monsieur Jacques Fontaine possède une longue expérience auprès d'Hydro-Québec en prévision de la demande, tel qu'il appert de son *curriculum vitae*. Il a déjà produit des rapports d'expertise sur la prévision de la demande dans plusieurs dossiers devant la Régie de l'énergie, dont les causes relatives aux *Plans d'approvisionnement* d'Hydro-Québec Distribution (R-3470-2001, R-3550-2004) et ses causes tarifaires (R-3492-2002, R-3641-2004, R-3579-2005, R-3610-2006 et R-3644-2007).

Mandat et qualification demandée pour le témoin-expert

Qualification demandée :

Nous invitons donc respectueusement à la Régie de l'énergie à reconnaître au présent dossier Monsieur Jacques Fontaine, comme *témoin-expert en prévision de la demande sur le réseau électrique*.

Mandat du témoin-expert :

- ❑ Préparer et remettre à SÉ-AQLPA un rapport d'expertise sur le rôle des scénarios d'encadrement dans la prévision des ventes d'Hydro-Québec Distribution, ce rapport étant préparé dans le cadre de l'étude par la Régie de l'énergie du *Plan d'approvisionnement 2008-2017* d'Hydro-Québec Distribution (Dossier R-3648-2007). Ce rapport est établi en tenant compte des préoccupations énoncées ci-dessus des intervenantes.
- ❑ Répondre aux demandes de renseignement relatives à ce rapport, le présenter en audience, prendre part à cette audience et à toute autre étape procédurale qu'il plaira à la Régie de fixer s'y rapportant.

Échéancier :

Le rapport d'expertise de Monsieur Jacques Fontaine est déjà déposé devant la Régie de l'énergie.

Curriculum vitae du témoin expert

Les *curriculum vitae* de Monsieur Jacques Fontaine est déjà déposé devant la Régie de l'énergie.

Justification de la rémunération demandée pour le témoin-expert

La rémunération, dont le remboursement sera demandé dans notre demande de frais, sera conforme au *Guide de paiement des frais des intervenants* de la Régie et à toute instruction de la Régie.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE:

RECONNAÎTRE au présent dossier Monsieur Jacques Fontaine, comme
témoin-expert en prévision de la demande sur le réseau électrique.

Montréal, le 31 mars 2008



DOMINIQUE NEUMAN
Procureur de
Stratégies Énergétiques (S.É.) et de l'AQLPA